

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Vivek SINGH

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, Mme Pierrette POUSSET, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

**Absents** : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Laëtitia VIVIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle DEGUETTE

**Date de convocation** : 3 mai 2023

**Date d'affichage** : 17 mai 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 30/03/2023
- 2) Finances - actualisation du PPI 2021-2026
- 3) Saint-Lô Agglo - rapport annuel de performance 2023
- 4) Saint-Lô Agglo - convention de fonds de concours pour les travaux d'eaux pluviales dans la rue de St-Jean (RD 286)
- 5) Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- 6) Foncier - cession d'une portion de terrain de la résidence La Mautelière à Mme Jean
- 7) Foncier - cession d'une portion de terrain sise 1 et 3 rue des Lavandières à Manche Habitat
- 8) Foncier - achat du trottoir devant les 3 et 5 rue du Focq à Manche Habitat
- 9) Foncier - achat de portions foncières (espaces verts) dans le lotissement Louis Leloufon à Manche Habitat
- 10) Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024
- 11) Médiathèque - opération de désherbage en partenariat avec Ammareal
- 12) RH - plan de formation 2023 des agents de la commune
- 13) Décisions du Maire par délégation
- 14) Communications de la municipalité
- 15) Questions diverses

- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales : appel à candidatures
  - Concours des Maisons fleuries et politique de fleurissement
- 16) Communications de la municipalité  
17) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Isabelle DEGUETTE est choisie comme secrétaire de séance.

### 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30/03/2023

**Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 2- Finances - actualisation du PPI 2021-2026

**Rapporteur : M. le Maire et Emmanuel JAMARD**

Les études du cinéma-théâtre, menées par la cabinet Atelier L2, respectent le planning. Plusieurs réunions se sont tenues avec le groupe de travail, mais aussi avec les futurs usagers pour cerner leurs besoins.

Le cabinet a présenté récemment les plans APS (avant-projet sommaire). Cette 1<sup>ère</sup> phase d'étude a fait apparaître un dépassement significatif du coût prévisionnel des travaux :

- Initialement : **1 100 000 € HT** (soit un coût global, études incluses, de 1 533 150 € TTC)
- Aujourd'hui : **1 700 000 € HT** (soit un coût global, études incluses, de 2 364 534 € TTC)

Le groupe de travail, en collaboration avec le cabinet, a recherché des pistes d'économie. Celles-ci, après arbitrage, permettent de descendre le budget à 1 650 000 €.

Si l'on revient un peu en arrière, l'enveloppe des 1 100 000 € avait été fixée en janvier 2022, juste avant la guerre en Ukraine et l'explosion consécutive des coûts énergétiques et des matières premières. L'étude AMO de l'architecte Didier Boscher (remontant à 2016) avait déjà évalué le coût à 1 272 000 € HT (non compris la cuisine de la salle des fêtes). Tous ces éléments nous conduisent à considérer que le budget des 1 100 000 € n'est plus adapté au contexte d'aujourd'hui.

Afin d'absorber cette hausse du projet (+ 600 000 € HT), un effort d'ajustement a été mené au niveau du PPI 2021-2026 :

- D'une part, le niveau d'aides publiques a été revu à la hausse pour ce projet. Il avait été volontairement minoré à 30 % du coût HT. Nous avons maintenant l'assurance qu'il s'établira à plus de 50 % (DETR, Fonds vert, Région, Département) ;

- D'autre part, le montage du projet d'hébergement jeunes dans la maison 2 rue St-Martin a été revu. La commune ne portera plus la maîtrise d'ouvrage du projet, mais la confiera à l'association SOLIHA. L'économie nette réalisée se chiffrera à 85 000 €.

Ces ajustements permettent, cumulés, de conserver le même reste à charge pour la commune. Il n'y aura donc pas d'incidence sur sa santé financière à la fin du PPI en 2026.

**Pour info - descriptif du projet :**

- Création d'un nouvel ascenseur (5 niveaux desservis : salle des fêtes, hall, salle du conseil, cinéma, cabine de projection)
- Création d'un monte-charge (2 x 2,5 m - 1 600 kg) côté scène accessible depuis le porche
- Agrandissement de l'entrée du cinéma (28,47 m<sup>2</sup>)
- Remplacement des sièges et reconfiguration des places (245 places contre 315, augmentation de la profondeur des rangs et création de 6 places PMR)
- Réutilisation de l'ancienne cabine de projection
- Création d'une régie scène surélevée en fond de salle
- Remplacement du faux-plafond
- Modification des équipements scéniques (pose d'un gril de scène, ajout d'1 pont de scène, le tout motorisé, remplacement de l'écran, nouveaux rideaux CF...)
- Elargissement de la scène avec des praticables relevables et suppression de l'arrondi de scène
- Réorganisation des loges (19,84 m<sup>2</sup> et 24,68 m<sup>2</sup>)
- Création d'une salle de réunion (13,65 m<sup>2</sup>) et d'un dépôt matériels (3,40 m<sup>2</sup>)
- Refonte complète des réseaux scéniques
- Amélioration du confort acoustique du hall
- Isolation de la toiture en rampant, des murs extérieurs, remplacement d'une dizaine de menuiseries extérieures, isolation du plancher donnant sur porche
- Chauffage/ventilation : chaudière gaz et CTA double flux (sauf loges par radiateurs électriques) ou pompe à chaleur (PAC).

Les plans APD (avant-projet définitif) seront présentés pour validation en conseil municipal le 5 juillet, en présence du cabinet Atelier L2.

L'exposé de ce point appelle les questions et commentaires suivants :

- Mme Isabelle DEGLETTE demande à quoi est due exactement l'augmentation de 600 000 € HT. Il est répondu que cette hausse est la somme d'une multitude d'éléments imbriqués les uns dans les autres qu'il est difficile de supprimer au risque de menacer la cohérence globale du projet. Il est aussi rappelé que l'étude de faisabilité, réalisée en 2016, avait donné une estimation comparable.
- M. Emmanuel JAMARD tient à souligner que ce qui est important dans tous les projets d'investissement, c'est le reste à charge pour la commune. Dans le PPI présenté lors du DOB, le reste à charge était de 902 378 €. Depuis, nous avons délégué la rénovation de la maison 2 rue Saint-Martin à SOLIHA, et cela a permis de dégager 85 000 € d'économie. Le montant des subventions pour la rénovation du cinéma devrait aussi être plus élevé que l'estimation du PPI initial. En effet, les 30 %

sont déjà acquis (Contrat Agglo-commune, Région et Département). Il reste deux subventions à demander (DETR et Fond Vert), nous pouvons raisonnablement partir sur une hypothèse de 10 % chacune. Avec cette hypothèse de 50 % de subventions au total, cela donne un reste à charge pour la commune de 912 616 €, soit quasiment le même montant annoncé lors du DOB.

- Mme Esther BEUVE souligne que le projet aboutira à de réelles économies en termes de chauffage. M. Éric CAUVIN abonde en ce sens en rappelant la liste des travaux énergétiques qui seront engagés (pompe à chaleur, isolation...).
- Mme Martine SAVARY tire néanmoins la sonnette d'alarme sur le dépassement de l'enveloppe. L'augmentation est, selon elle, vraiment conséquente et impactera à coup sûr les crédits affectés aux investissements récurrents du PPI. Elle craint de plus des plus-values au stade des travaux, ce que confirme M. Alain EUDES qui a peur que le projet atteigne en fin de chantier le seuil de 3 000 000 € TTC. Mme Isabelle DEGUETTE et M. Vivek SINGH partagent cette inquiétude.
- M. le Maire tient à rappeler, ainsi que M. Emmanuel JAMARD, que l'enveloppe annuelle des investissements courants reste très confortable pour une commune de la taille de Condé-sur-Vire. Peu de communes peuvent se prévaloir d'un tel niveau de crédits.
- M. Vivek SINGH avance l'idée de la construction d'un cinéma neuf réalisé de plain-pied sur un terrain communal. Est-ce que ça ne coûterait pas moins cher au final ? M. le Maire répond que le contexte (transition écologique, incitation à la réhabilitation du bâti existant) n'encourage pas les projets neufs. Et il y a réellement le risque que les aides publiques nous soient refusées pour une nouvelle construction. Que ferions-nous du bâtiment existant ? ajoute aussi Mme Nathalie LECUIR.
- M. Vivek SINGH est sceptique sur la tenue dans le temps de la structure du cinéma. Est-ce pertinent d'investir autant d'argent dans un bâtiment ancien ? M. Alain EUDES pointe d'ailleurs du doigt la charpente en béton ferrailé qui présente selon lui des fragilités. En cas d'incendie, le fer est très inflammable. Des travaux de confortement seront à prévoir.

#### **Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver l'actualisation du PPI 2021-2026 ci-après :**

Opérations récurrentes		CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	Total TTC 2021-2026
Voirie, éclairage public	Montant des travaux	337 638	548 334	310 600	50 000	100 000	150 000	1 496 572
	FCTVA			50 951	8 202	16 404	24 604	100 163
	Subventions			25 385	4 167	8 333	12 500	50 383
Bâtiments communaux	Montant des travaux	44 838	15 168	120 000	80 000	80 000	80 000	420 006
	FCTVA			19 685	13 123	13 123	13 123	59 054
	Subventions			10 000	6 667	6 667	6 667	30 000
Matériels, mobilier, logiciels, études	Montant des travaux	218 972	102 193	90 000	100 000	100 000	100 000	711 165
	FCTVA			14 764	16 404	16 404	16 404	63 976
	Subventions			7 500	8 333	8 333	8 333	32 500
<b>Sous-total 1</b>		<b>601 448</b>	<b>665 695</b>	<b>520 600</b>	<b>230 000</b>	<b>280 000</b>	<b>330 000</b>	<b>2 627 743</b>
FCTVA				85 399	37 729	45 931	54 133	223 193
Subventions				43 385	19 167	23 333	27 500	113 383

Opérations ponctuelles		CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	Total TTC 2021-2026
Acquisitions/réserves foncières	Montant des travaux	294 410	164 280	26 000				484 690
	FCTVA							
	Subventions							
Fonds de concours gymnase	Montant des travaux		283 815	166 185				450 000
	FCTVA							
	Subventions							
Travaux de desserte gymnase	Montant des travaux		13 236	36 764				50 000
	FCTVA			6 031				6 031
	Subventions							
Travaux entrée Elvir	Montant des travaux				50 000			50 000
	FCTVA				8 202			8 202
	Subventions							
Jardins de la Gare + voie douce (passerelle)	Montant des travaux	370 820	815 729					1 186 549
	FCTVA							
	Subventions			133 000				133 000
Réaménagement bourg Troisgots	Montant des travaux	4 402	695 096					699 498
	FCTVA							
	Subventions			140 000				140 000
Quartier Louis Lefoulon	Montant des travaux	155 303	56 940					212 243
	FCTVA							
	Subventions							
Modernisation du cinéma-théâtre	Montant des travaux			40 000	2 324 534			2 364 534
	FCTVA			6 562	381 317			387 879
	Subventions			18 000	1 046 040			1 064 040
Parking site de l'ancienne distillerie	Montant des travaux		66 381					66 381
	FCTVA							
	Subventions							
Local social ateliers municipaux	Montant des travaux		12 598	180 000				192 598
	FCTVA			29 527				29 527
	Subventions			22 592				22 592
Couverture Condé Espace	Montant des travaux			45 000				45 000
	FCTVA			7 382				7 382
	Subventions							
Rénovation énergétique écoles Condé (1)	Montant des travaux				650 000	650 000		1 300 000
	FCTVA				106 626	106 626		213 252
	Subventions				162 500	162 500		325 000
Travaux rue du Focq	Montant des travaux		155 868	275 000				430 868
	FCTVA			45 111				45 111
	Subventions			64 622				64 622
Fonds de concours effacement réseaux rue Raymond Brûlé (SDEM50)	Montant des travaux			150 000				150 000
	FCTVA							
	Subventions							
Rue de St-Jean	Montant des travaux			250 000				250 000
	FCTVA			41 010				41 010
	Subventions			41 667				41 667
Rue de la Planquette	Montant des travaux		181 710	15 000				196 710
	FCTVA			2 461				2 461
	Subventions			120 000				120 000
Logements jeunes St-Martin	Montant des travaux				50 000			50 000
	FCTVA							0
	Subventions							0
Tiers-lieu St-Martin / extension médiathèque	Montant des travaux							0
	FCTVA							0
	Subventions							0
Pour mémoire - route du Mesnil-Grimault	Montant des travaux	1 124						1 124
	FCTVA							0
	Subventions							0
<b>Sous-total 2</b>		<b>826 059</b>	<b>2 445 653</b>	<b>1 183 949</b>	<b>3 074 534</b>	<b>650 000</b>	<b>0</b>	<b>8 180 195</b>
FCTVA				138 083	496 145	106 626	0	740 854
Subventions				539 866	1 208 540	162 500	0	1 910 921

TOTAL GENERAL	1 427 507	3 111 348	1 704 549	3 304 534	930 000	330 000	10 807 938
FCTVA	218 603	331 981	223 482	533 874	152 257	34 133	1 312 530
Subventions	114 101	684 876	583 264	1 227 707	185 833	27 500	2 823 281

RESTE A CHARGE	1 096 803	2 094 491	897 803	1 542 953	591 609	248 367	6 472 027
----------------	-----------	-----------	---------	-----------	---------	---------	-----------

Endettement / CAF brute	2,82	2,51	4,59	5,86	5,61	5,37
Remboursement capital dette / CAF brute	35,24%	29,19%	35,17%	59,73%	63,19%	62,51%

Pour : 19      Contre :      Abstentions : 5

Abstentions : Vivek SINGH, Gilles MALICOT, Sylvie ASSELIN, Isabelle DEGUETTE (pouvoir)

**Rapporteur : M. le Maire**

L'article L. 5211-39 du CGCT impose à Saint-Lô Agglo d'adresser chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant le bilan annuel d'activité de la communauté d'agglomération, ventilée par grands domaines de compétences. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Cette démarche répond à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais vise également à offrir une meilleure visibilité de l'action de Saint-Lô Agglo.

Voici les principales informations qui ressortent du rapport :

**1) ENFANCE-JEUNESSE**

**Quelques chiffres-clés :**

- ✓ 15 accueils de loisirs / 2 970 jeunes accueillis
- ✓ 6 255 cartes Kiosk vendues / 174 497 € de réductions
- ✓ 336 jeunes accueillis au FJT St-Lô

**Axe 1 : favoriser la continuité éducative dans une logique de co-éducation**

- Augmentation du nombre de séjours d'été, développement des structures de la Barre de Semilly et de Canisy, animations parents-enfants au sein des accueils de loisirs, questionnaire « qualité »
- Développement du numérique (dématérialisation carte KioskAgglo...)
- Développement des partenariats avec les établissements scolaires et médiathèques

**Axe 2 : rendre accessibles les services au plus grand nombre**

- Modernisation de la carte KioskAgglo, rédaction d'un protocole pour les accueils spécifiques
- Harmonisation des tarifs (alignement des « pleins tarifs »)

**Axe 3 : promouvoir l'attractivité du territoire (volet économique)**

- Permettre une offre de logements adaptée pour les jeunes actifs (projet de logement des apprentis au pôle Agglo 21)
- Programme pluriannuel de remise à niveau des bâtiments d'accueil

**2) PETITE ENFANCE**

**Quelques chiffres-clés :**

- ✓ 6 crèches publiques (121 places)
- ✓ 10 crèches privées ou hospitalières (145 places)
- ✓ 562 assistantes maternelles (2 014 places)

**Axe 1 : proposer une offre d'accueil de qualité, accessible et diversifiée**

- Journées portes ouvertes du RPE : Condé-sur-Vire (27 mai)
- Mise en place du RPE 2.0
- Développer la ludothèque sur tout le territoire
- Création d'une maison de la Petite Enfance à St-Lô

**Axe 2 : soutenir les parents dans leurs fonctions parentales**

- Quinzaine de la parentalité
- Conférence sur les émotions de l'enfant, cafés parents...

**3) SPORTS**

**Quelques chiffres-clés :**

- ✓ 19 526 pratiquants associatifs / 246 clubs sportifs
- ✓ 221 équipements sportifs
- ✓ 6,7 M€ de dépenses de fonctionnement

**Axe 1 : favoriser l'accès à la pratique sportive par le soutien de ses acteurs**

- Subventions au développement du sport
- Redéfinir les modalités d'accompagnement des manifestations sportives

**Axe 2 : favoriser l'accès à la pratique sportive par l'équipement**

- Toiture gymnase André Guilbert (collège Pasteur St-Lô), drainage terrain de foot Pont-Hébert, plan de sobriété des 3 piscines
- Extension du club de tennis de Torigny-les-Villes, éclairage terrain de foot de St-Clair-sur-Elle, vestiaires du club de rugby de St-Lô
- Mise en place d'antennes « sports-vacances » à l'ensemble du territoire, notamment dans les territoires ruraux
- Favoriser la pratique sportive libre : créneaux supplémentaires à la piscine...

**4) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**Quelques chiffres-clés :**

- ✓ 26 647 salariés
- ✓ 4,9 % chômage (3<sup>ème</sup> trimestre 2022)

**Axe 1 : soutenir les entreprises**

- Nouveau dispositif d'Accompagnement collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA)
- Mise en place d'un office du commerce et de l'artisanat

**Axe 2 : développer l'attractivité**

- Déconstruction du centre de tri postal (Agneaux)
- Extension du parc Agglo 21 et raccordement au giratoire de l'Atlantique
- Livraison de la pépinière agroalimentaire Atelier 21 au pôle Agglo 21

**5) CULTURE ET TOURISME**

**Quelques chiffres-clés :**

- ✓ 20 spectacles Villes en scène et Jazz dans les prés (2 794 spectateurs)
- ✓ 2 bureaux d'accueil (St-Lô et Torigny-les-Villes)

**Axe 1 : développer un office de tourisme performant**

- Séminaire touristique et culturel avec l'ensemble des acteurs sur des thématiques (SACEM, sécurité des manifestations...)
- Faire évoluer les taux de la taxe séjour (5%)

**Axe 2 : adapter l'offre du territoire à la demande touristique**

- Engager une démarche de marketing territorial
- Valoriser la Vire et l'itinérance (festival des Goûters de la Chapelle)
- Signalétique de départ des circuits de randonnée

### **Axe 3 : la culture, facteur d'hospitalité et d'attractivité**

- Révision des critères de subvention aux associations culturelles, mise en place d'appels à projets
- Appropriation du nouveau site internet par les acteurs culturels

## **6) URBANISME**

### **Quelques chiffres-clés :**

- ✓ Consommation de l'espace :
  - 2000-2010 : 100 ha/an
  - 2010-2019 : 40 ha/an
  - 2020-2030 : 30 à 34 ha/an
- ✓ Instruction ADS : 211 CUb, 998 DP, 29 PA, 536 PC

## **7) TRANSPORTS**

### **Quelques chiffres-clés :**

- ✓ 19 bus dont 2 minibus électriques, 50 VAE
- ✓ 85 % des déplacements domicile-travail en voiture

### **Projets 2023 :**

- Ouvrir la plateforme de covoiturage Karos aux apprentis et stagiaires
- Création d'une maison du vélo, achats de nouveaux VAE
- Etude d'une liaison douce entre Condé et Torigny-les-Villes

## **8) TRANSITION ENERGETIQUE ET CIMATIQUE**

### **Projets 2023 :**

- Réduction des consommations énergétiques du patrimoine communautaire (plan piscines, plan gymnases)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Mise en place de la maison des mobilités rurales
- Mise en œuvre de la démarche écologie industrielle et territoriale (EIT)
- Réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking d'Agglo 21
- Augmenter la séquestration carbone (opération 1 000 arbres, plan bocage...)
- Obtenir la labellisation Citer'gie

**Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel de performance 2023 de Saint-Lô Agglo.**

**Le présent n'appelle pas de vote de la part du Conseil municipal.**



**4- Saint-Lô Agglo - convention de fonds de concours pour les travaux d'eaux pluviales dans la rue de St-Jean (RD 286)**

**Rapporteur : Alain EUDES**

La commune lance le projet de réaménagement de la rue de St-Jean (RD 286). Dans le cadre de cette opération, le réseau d'assainissement d'eaux pluviales, qui relève de la compétence de Saint-Lô Agglo, fera l'objet de travaux de réfection.

Le programme des travaux comprend :

- La réfection du collecteur principal des eaux pluviales (diamètre 400 mm) depuis le carrefour d'avec la rue des Lavandières jusqu'au giratoire de la RD 551.
- La reprise des grilles
- Le renouvellement des branchements individuels

Conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier de Saint-Lô Agglo et compte tenu qu'il s'agit de travaux en accompagnement de travaux de voirie initiés par la commune, un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux est demandé à la commune, auquel il faut rajouter les grilles d'avaloirs pris entièrement en charge par la commune. La participation communale s'élève au final à près de 40 % du coût des travaux.

<b>PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DU COLLECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE SAINT-JEAN A CONDE</b>	
Commune de Condé-sur-Vire	64 328,35 €
Reste à charge Saint-Lô Agglo	98 378,15 €
<b>Coût de l'opération HT</b>	<b>162 706,50 €</b>

Afin d'acter juridiquement le versement du fonds de concours, il est proposé de passer une convention entre les deux parties.

Après l'intervention de Saint-Lô Agglo qui se termine dans une semaine, la commune lancera ses propres travaux (TP JONES) début juin. Puis, le Département de la Manche réalisera la couche d'enrobé durant l'été.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver les termes de la convention de versement d'un fonds de concours d'un montant de 64 328,35 € par la commune au profit de Saint-Lô Agglo pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales dans la rue de St-Jean ;**
- **Habiler le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 5- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

### Rapporteur : M. le Maire

En 2019, les commissions administratives de révision des listes électorales ont été supprimées (loi du 01/08/2016). Elles ont été remplacées par des commissions de contrôle, nommées par le Préfet, sur proposition du Maire.

La commission doit être composée de **3 membres** :

- Un **conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires (non maires-adjoints ni conseillers délégués) ;
- Un **délégué de l'administration** désigné par le Préfet ;
- Un **délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance**.

Il y a également lieu de désigner des suppléants pour pourvoir au remplacement des titulaires dans les mêmes règles que la désignation des délégués.

Les délégués de l'administration et du Tribunal de Grande Instance (TGI) ont été choisis et seront prochainement nommés officiellement. Il s'agit de :

- **M. Serge PAIN** (Condé-sur-Vire), délégué de l'administration titulaire
- M. André MASSET (Condé-sur-Vire), délégué de l'administration suppléant
- **M. Philippe VIARD** (Troisgots), délégué du TGI titulaire
- M. David LORENCE (Mesnil-Raoul), délégué du TGI suppléant

Le mandat des membres de la commission de contrôle est de **3 ans**. La commission se réunit **au moins une fois par an**.

### **Missions de la commission :**

- Contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations) ;
- Examen des RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) : Les électeurs qui ont été victimes d'une radiation à tort ou d'un refus d'inscription peuvent exercer un RAPO. Dans les 30 jours qui suivent, la commission de contrôle doit se réunir pour l'examiner. Si avis favorable, obligation de prendre une décision dans les 2 jours pour le réinscrire et l'intégrer dans le REU

### **Le Conseil Municipal décide de :**

- **Prendre acte de la désignation des membres élus de la commission de contrôle comme suit :**
  - **Titulaire** : Isabelle DEGUETTE
  - **Suppléant** : Catherine COQUELIN

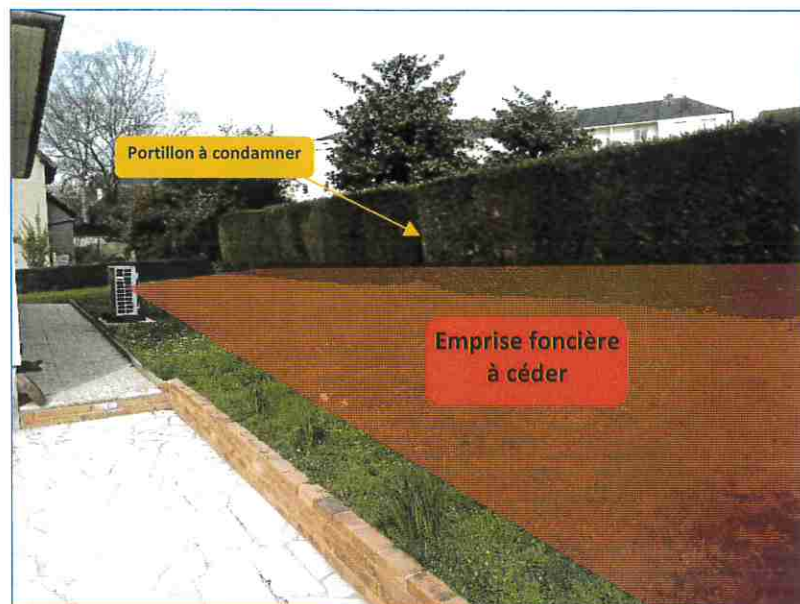
Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 6- Foncier - cession d'une portion de terrain de la résidence La Mautelière à Mme Jean

**Rapporteur : Alain EUDES**

Mme Chantal Jean a acheté une maison située 13 rue Alfred Duros à Condé-sur-Vire. Elle s'est aperçue au cadastre qu'elle n'était pas propriétaire du fond de son jardin dont elle a pourtant la jouissance et qui est délimité par une clôture et une haie. Le propriétaire de cette portion de terrain (125 m<sup>2</sup>) est la commune. Mme Jean demande donc à la commune si elle peut l'acquérir.

- surface : 125 m<sup>2</sup> (environ)



Aucun intérêt public ne justifie de conserver ce terrain dans le patrimoine de la commune (jardin inexploitable et enclavé). Il est donc proposé de le céder à la riveraine et de régulariser ainsi la jouissance dont elle a du terrain.

Vu l'avis de France Domaine en date du 09/05/2023 estimant le bien à 10 €/m<sup>2</sup> ;

Le Conseil municipal décide de :

- Céder, au prix de 50 € net vendeur, une portion foncière d'une surface de 125 m<sup>2</sup> (avant bornage) à détacher du jardin de la résidence de la Mautelière, située 4 rue du Focq et cadastrée AC 218 et AC 76, à Mme Chantal JEAN demeurant 13 rue Alfred Duros, à Condé-sur-Vire (50890) ;
- Dire que la cession est décidée sous réserve que le portillon communiquant avec le jardin de la Mautelière, tolérance qui était accordée à la précédente propriétaire, soit condamné définitivement ;
- Dire que les frais de géomètre seront supportés, pour moitié chacun, par le vendeur et l'acquéreur, et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession.

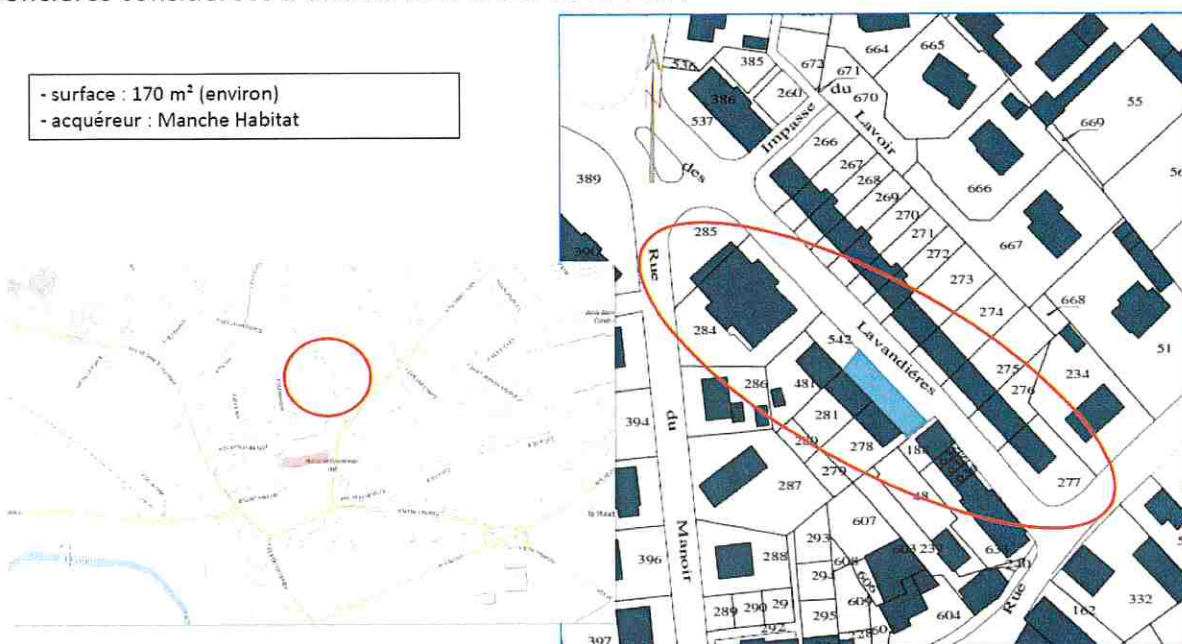
Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 7- Foncier - cession d'une portion de terrain sise 1 et 3 rue des Lavandières à Manche Habitat

**Rapporteur : Alain EUDES**

Sur le cadastre, la commune est restée propriétaire des jardinets situés devant deux maisons de Manche Habitat, situées 1 et 3 rue des Lavandières à Condé-sur-Vire. Il s'agit de régulariser la situation sur le plan juridique en cédant à l'euro symbolique les deux portions foncières considérées d'une surface totale de 170 m<sup>2</sup>.

- |  |
|--|
| - surface : 170 m <sup>2</sup> (environ)<br>- acquéreur : Manche Habitat |
|--|





L'exposé de ce point appelle le commentaire suivant :

- M. Vivek SINGH fait remarquer que, si Manche Habitat décide de démolir les petites maisons, il pourra disposer d'un terrain à bâtir qu'il aura acquis à 1 €.

Vu l'avis de France Domaine en date du 09/05/2023 estimant le bien à 10 €/m<sup>2</sup> ;

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Céder, à l'euro symbolique, deux jardinets d'une surface de 170 m<sup>2</sup> (avant bornage), situés 1 et 3 rue des Lavandières à Condé-sur-Vire, à Manche Habitat, ayant son siège à Saint-Lô (50000) 5 rue Emile Enault ;**
- **Dire que l'acte de cession sera établi par Manche Habitat ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### **8- Foncier - achat du trottoir devant les 3 et 5 rue du Focq à Manche Habitat**

**Rapporteur : Alain EUDES**

A l'occasion des travaux de la rue du Focq, la commune s'est aperçue au cadastre que Manche Habitat était propriétaire du trottoir situé le long de l'immeuble 8 square du Focq à Condé-sur-Vire (parcelles cadastrées AB n°175p, 462p, 631p et 378p). Il est proposé, pour régulariser la situation sur le plan juridique, que la commune s'en porte acquéreur.

- surface : 500 m<sup>2</sup> (environ)



Le Conseil municipal décide de :

- Acquérir, à l'euro symbolique, le trottoir situé le long de l'immeuble 8 square du Focq à Condé-sur-Vire (parcelles cadastrées AB n°175p, 462p, 631p et 378p) d'une surface de 500 m<sup>2</sup> (avant bornage), auprès de Manche Habitat, ayant son siège à Saint-Lô (50000) 5 rue Emile Enault ;
- Dire que les frais de géomètre seront supportés, pour moitié chacun, par le vendeur et l'acquéreur, et que l'acte de cession sera établi par Manche Habitat ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession.

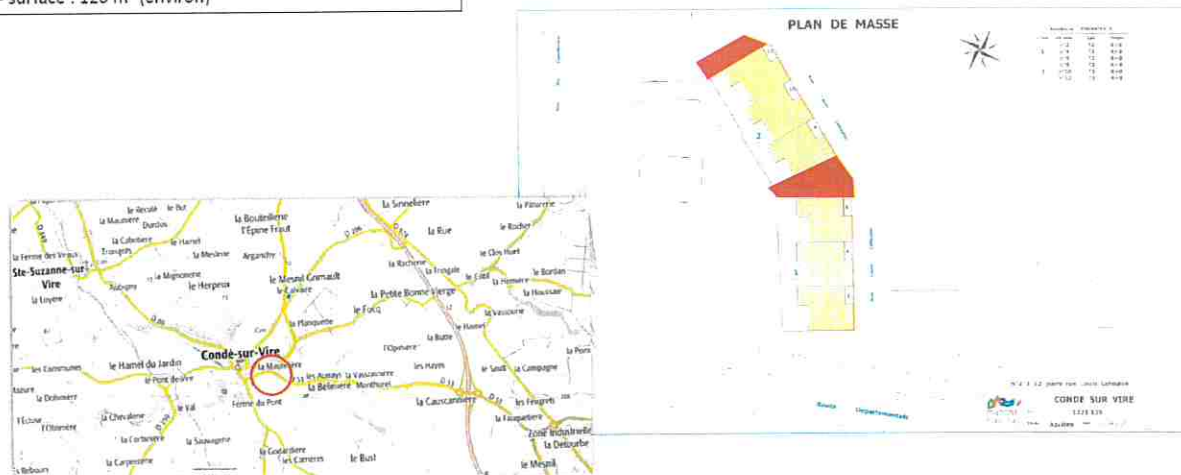
Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**9- Foncier - achat de portions foncières (espaces verts) dans le lotissement Louis Leloufon à Manche Habitat**

**Rapporteur : Alain EUDES**

Manche Habitat propose à la commune d'acquérir les espaces verts autour des maisons seniors dans le lotissement Louis Lefoulon. Au moment de la conception du projet, la commune s'était engagée à les racheter après la réalisation de l'opération.

- surface : 120 m<sup>2</sup> (environ)



Le Conseil municipal décide de :

- Acquérir, à l'euro symbolique, les espaces verts autour des logements seniors rue Louis Lefoulon à Condé-sur-Vire, d'une surface totale de 120 m<sup>2</sup> (avant bornage), auprès de Manche Habitat, ayant son siège à Saint-Lô (50000) 5 rue Emile Enault ;
- Dire que les frais de géomètre seront supportés, pour moitié chacun, par le vendeur et l'acquéreur, et que l'acte de cession sera établi par Manche Habitat ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession.

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

## 10- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024

**Rapporteur : M. le Maire**

En application de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023 portant répartition des jurés d'assises dans le département de la Manche pour l'année 2024, la commune de Condé-sur-Vire est invitée à procéder, publiquement et par tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune, à la désignation d'un nombre de noms triple à celui figurant dans l'arrêté.

Pour la commune de Condé-sur-Vire, 9 noms (3 x 3 jurés appelés à être désignés) doivent être tirés au sort et seront inscrits sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2024.

Les personnes, n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, ne seront pas retenues. Il en sera de même pour les personnes qui, bien qu'inscrites sur la liste des électeurs de la commune (contribuables de la commune), n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire du département.

Le Conseil municipal désigne, par tirage au sort sur la liste électorale (effectué par Mme Esther BEUVE), 9 personnes dans le cadre de la constitution de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2024 :

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
DUCHOISELLE Céline	14/09/1977 à SAINT-LO (50)	4 route de la Bouteillerie 50890 Condé-sur-Vire
HARDEL Angélique	08/05/1997 à SAINT-LO (50)	5 route de la Bouteillerie 50890 Condé-sur-Vire
PIEL Hubert	22/03/1996 à LE MANS (72)	28 La Bessinière Le Mesnil-Raoult 50420 Condé-sur-Vire
ONFROY Fabienne Epouse PLOUIN	25/05/1979 à ARGENTAN (61)	13 route de la Mercerie Troisgots 50420 Condé-sur-Vire
BOURHIS Linda	20/09/1984 à SAINT-LO (50)	15 A route de Torigni 50890 Condé-sur-Vire
PINEL Freddy	10/06/1987 à SAINT-LO (50)	15 route du Moulin Hébert Troisgots 50420 Condé-sur-Vire
THUILLART Pascale Epouse LECOURT	17/02/1958 à HOMBLEUX (80)	36 route du Mesnil 50890 Condé-sur-Vire
GENET Léa	16/02/1999 à SAINT-LO (50)	94 A route de Saint-Jean 50890 Condé-sur-Vire
LORD Sébastien	25/12/1978 à COUTANCES (50)	3 route de Torigni 50890 Condé-sur-Vire

## 11- Médiathèque - opération de désherbage en partenariat avec Ammareal

### Rapporteur : Sylvie GAUTIER

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds d'une médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction de plusieurs critères : état du document, date d'édition, nombre d'années sans prêt, valeur littéraire ou documentaire...

La médiathèque propose cette année de confier les documents à la société AMMAREAL. Cette entreprise solidaire d'utilité sociale vend des livres d'occasion sur internet. Elle reprend les livres usagés des bibliothèques afin de leur donner une seconde vie. Chaque



mois, plus de 100 000 livres sont triés par AMMAREAL. En contrepartie, la société verse à la bibliothèque 10 % du prix net HT des livres vendus + 5 % à une organisation caritative (à choisir entre 4 associations luttant contre l'illettrisme : Mots & Merveilles, Bibliothèques sans Frontières, Lire et Sourire, le Secours Populaire Français). La commune peut aussi renoncer de percevoir la commission de 10 % au profit d'une association caritative de son choix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Autoriser, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents de la médiathèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :**
  - suppression de la base bibliographique informatisée
  - suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- **Donner son accord pour que ces documents soient, selon leur état :**
  - cédés à la société AMMAREAL, sise 31 rue Marcelle Henry, 91200 Athis-Mons France qui reversera :
    - ✓ à la commune 10 % du prix net HT par article vendu ;
    - ✓ à l'association « Bibliothèques Sans Frontières » 5% du prix net HT par article vendu ;
  - cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
  - détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## **12- RH - plan de formation 2023 des agents de la commune**

**Rapporteur : M. le Maire**

S'inscrit dans les objectifs de la gestion RH d'une collectivité la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour 2023, 20 formations sont programmées à ce jour (contre 22 l'année dernière). Comme chaque année, les thèmes de formation sont multiples et traduisent la diversité des missions exercées par les agents.

Agent	Thème de la formation	Date	Nb jours
Vincent BON	Sobriété dans les bâtiments : réduire les consommations énergétiques durablement et à coût limité	28/03/2023	0,75
Vincent BON	L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	3 et 04/04 et 05/05/2023	3
Vincent BON	La sécurité incendie, la sûreté et la protection des personnes dans les établissements recevant du public	22 et 23/06/2023	2
Tony LOUIS	L'ergonomie et l'aménagement des postes de travail	11 et 12/05/2023 et 12/06/2023	3
Tony LOUIS	La réglementation et la procédure de mise en fourrière des véhicules	03 et 04/04/2023	2
Tony LOUIS	La gestion des risques majeurs	05 et 06/06/2023	2
Sophie LEBEURRIER	L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	du 27 au 29/11/2023	3
Isabelle CHAPELLE	L'éducation au goût : le plaisir comme moteur de l'équilibre alimentaire	15 et 16/05/2023	2
Patricia GERVAIS	Le livre et le tout-petit	15 et 16/05/2023 et 05/06/2023	3
Virginie DAUNAY	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	05 et 06/10/2023 et 24/11/2023	3
Isabelle DELARUE	Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans	02 et 03/10/2023 et 29/11/2023	3
Laëtitia DEPRez	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	05 et 06/10/2023 et 24/11/2023	3
Sandrine FORGET	Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans	02 et 03/10/2023 et 29/11/2023	3
Vanessa LAVAUX	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	05 et 06/10/2023 et 24/11/2023	3
Laurent MASURE	Les protéines végétales	19 et 20/04/2023	2
Elise POULAIN	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	05 et 06/10/2023 et 24/11/2023	3
Elise POULAIN	Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans	02 et 03/10/2023 et 29/11/2023	3
Monique QUESNEL	Entretien des locaux scolaires par pré-imprégnation	22 et 23/06/2023	2
Sandrine GUILLET	Entretien des locaux scolaires par pré-imprégnation	22 et 23/06/2023	2
David MOTTIN	L'initiation à la maçonnerie	22 au 24/11/2023	3

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;**

**Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;**

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver le plan de formation 2023 susvisé.**

<b>Pour : 24</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

### 13- Décisions du Maire par délégation

Décis-	Date	Objet	Description	Montant
Décis-2023-12	06/04/2023	commande publique	Agent SSIAP salle Condé Espace pour le mois de juin 2023	1 276,50 €
Décis-2023-13	21/04/2023	culture	Contrat de cession "Jetlag" du mardi 23 mai 2023	3 743,75 €
Décis-2023-14	05/05/2023	domaine et patrimoine	Mission de contrôle technique pour la rénovation du cinéma	4 380,00 €
Décis-2023-15	05/05/2023	domaine et patrimoine	Mission CSPS pour la rénovation du cinéma	4 674,00 €
Décis-2023-16	05/05/2023	domaine et patrimoine	Diagnostic de la maison 2 rue St-Martin (hébergement jeunes)	3 240,00 €
Décis-2023-17	05/05/2023	aménagement du territoire	Rénovation de l'éclairage public (programme 2023)	61 080,00 €
Décis-2023-18	05/05/2023	domaine et patrimoine	Sondages structurels pour la rénovation du cinéma	3 540,00 €

## 14- Communications de la Municipalité

### ▪ Éric CAUVIN :

- **Pierres en lumière (en partenariat avec le Département de la Manche) :** projection du film « les culottes rouges » avec Bourvil (film projeté à l'occasion de l'inauguration du bâtiment en 1954) suivie d'une visite de la salle de projection et d'un pot convivial. L'évènement est prévu demain vendredi 12 mai à 21h.
- **Condé Mag :** sa rédaction va bientôt commencer.
- **Commission *Vie associative, communication et évènementiel* :** lundi 15/05/2023 (20h30)
- **Inauguration du gymnase :** mercredi 07/06/2023 (17h30). Programme : visite des locaux, discours, démonstrations sportives, pot convivial.
- **Fête de la musique :** samedi 24 juin. Programme finalisé.
- **Nouveau site internet :** sera finalisé fin mai - début juin.

### ▪ Sylvie GAUTIER :

- **Concert de l'orchestre de l'opéra de Rouen : 04/04/2023 (Condé Espace)**
- **Spectacle « Bahia » (Villes en scène) : 13/04 (cinéma).** 150 spectateurs, vrai succès, artiste pleine de vie.
- **Pièce de théâtre de Samuel Beckett « Vie et mort, rien de de rien » (Le Préau) : 28/04 (Condé Espace) :** belle performance de l'artiste seul en scène.
- **Spectacle « Jetlag » (Villes en scène) :** mardi 23/05 (20h30) à Condé Espace : danse, cirque, spectacle sans parole, mais en musique.
- **Fête des 30 ans de la médiathèque :** sur 4 jours fin mai. Accueil de l'autrice Emilie VAST (plasticienne qui réalise des ouvrages comme des herbiers). Mercredi 24 mai (18h30) soirée-clôture de cet anniversaire. Inscription obligatoire.

### ▪ Catherine COQUELIN :

- **Festival Ados « à vif » :** théâtre, cirque, SAG, médiathèque... Représentation théâtrale « Maryvonne » le soir (cinéma).
- **Expo hors les murs :** 15 photos exposés avec 3 photographes amateurs de Condé (Cyril Paniel, Sébastien Régnauld, Patrick Girault).

### ▪ Nathalie LECLER :

- **Portes ouvertes des écoles 31/03 (RPI) et 01/04 (école de Condé) :** un peu moins de monde pour l'école élémentaire, mais belle affluence tout de même. Elle salue la participation des enfants du CME à l'organisation de cette journée.
- **CME :** réunion ce midi. Il y a 3 projets en réflexion. 1<sup>er</sup> projet : conception de cartes d'anniversaire pour les résidents de La Mautelière. Restitution des projets devant le conseil municipal : date à fixer.
- **Commission *Vie scolaire, enfance, jeunesse* :** se réunira d'ici fin mai. Anthony Anne, agent périscolaire, présentera la restitution des travaux de son groupe de travail sur la jeunesse. Grâce à cette concertation, les jeunes (12-16 ans) ont pu donner de nombreuses idées. Réflexion très bénéfique et enrichissant à la fois pour les jeunes et pour les élus participants.

▪ **Alain EUDES :**

- **Rue de la Planquette :** bonne nouvelle !!! le marquage au sol est enfin réalisé.

▪ **Martine SAVARY :**

- **Journées éco-citoyennes :** 17 juin (« nature et pêche ») animée par Guillaume Bellenger (président de la pêche) et 3 septembre (« tous à vélo » : animation élaborée dans le cadre de Petites Villes de Demain)

**15- Questions diverses**

**1) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales : appel à candidatures**

Le vendredi 9 juin (18h30), le conseil municipal se réunira pour désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants. Ces délégués seront convoqués aux élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 24 septembre 2023 (1<sup>er</sup> tour le matin, 2<sup>nd</sup> tour l'après-midi). Présence obligatoire.

**2) Concours des Maisons fleuries et politique de fleurissement (Éric CAUVIN)**

Éric indique qu'il y a de moins en moins de candidats et le concours pose une question d'éthique au regard des problèmes de sécheresse. Il propose de le mettre en pause cette année pour réfléchir à une nouvelle formule (redéfinition des critères de notation). Les anciens candidats seront prévenus par courrier. Le conseil approuve.

**3) Course de caisses à savon le dimanche 7 mai (Cyril PANIEL)**

3 000-4 000 spectateurs. 42 caisses participantes dont certaines magnifiques ou originales. Le plaisir pour les participants était autant dans la course que dans la fabrication des caisses. Cyril remercie les agents techniques de la commune pour leur soutien logistique. 50 bénévoles de l'association des « Vieilles Normandes » ont été mobilisés.

**4) Fermeture de la crêperie « Le Crêp'uscule » (Isabelle DEGUETTE)**

La crêperie ferme définitivement, remplacée par une agence immobilière. Isabelle fait observer que ce restaurant était le seul ouvert le dimanche midi. Quelles solutions à proposer aux touristes de passage ? M. le Maire rappelle que l'association Vélorail dispose d'un snack et qu'il existe aussi des barbecues sur le site des Jardins de la Gare. Mme Catherine COQUELIN propose aussi d'attirer un foodtruck. Mme Sylvie ASSELIN informe que la restauration du Vélorail fonctionne d'une manière très irrégulière. Mais, cela risque peut-être de changer suite à la fermeture de la crêperie.

**5) Dégradations du city stade (Cyril PANIEL)**

La structure tubulaire du city est endommagée, spécialement derrière les buts. Les barreaux sont arrachés petit à petit par les jeunes. Il est précisé que le policier

municipal a déposé plainte auprès de la gendarmerie. Des dégâts ont aussi été constatés à l'intérieur du gymnase (pique-nique illicite dans le dojo).

**6) Départ du policier municipal Tony LOUIS (Isabelle DEGUETTE)**

Est-ce qu'une annonce d'emploi est parue en vue de son remplacement ? M. le Maire répond qu'à la nouvelle de sa mutation, une réflexion a été engagée sur une possible réorganisation du service administratif, dont les résultats seront connus dans quelques semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**La secrétaire de séance,  
Isabelle DEGUETTE**



**Le Maire,  
Laurent PIEN**



